



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

RAPPORT FINAL OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALE DU 29 JUI 2014



JUILLET 2014

REMERCIEMENTS

La **Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** adresse ses sincères remerciements à :

- la **Délégation de l'Union Européenne (UE)**, pour son soutien financier au *Projet d'Appui à la Participation citoyenne, à la Consolidation de la Démocratie et du Suivi des Processus électoraux au Sénégal* ;
- Le **Gouvernement du Sénégal à travers Ministère de l'intérieur**, pour sa fructueuse collaboration et l'octroi d'une accréditation pour l'observation des élections législatives et locales sur l'ensemble du territoire national ;
- La **Direction Générale des Elections (DGE)**, pour sa contribution à la formation des observateurs et à la mise à la disposition de l'Organisation des documents relatifs aux élections ;
- le **Réseau Siggil Jigèen (RSJ)**, pour le partenariat et surtout sa contribution à la mise en œuvre des activités du *Projet d'Appui à la Participation citoyenne, à la Consolidation de la Démocratie et du Suivi des Processus électoraux au Sénégal* ;
- Tous les militants et sympathisants de l'Organisation qui, par leur engagement, ont contribué au succès de l'observation du processus des élections locales du 29 juin 2014 au Sénégal.

SIGLES ET ACRONYMES

AFP	Alliance pour les Forces de Progrès
APR	Alliance Pour la République
BBY	Benno Bokk Yaakar
CEDA	Commission Electorale Départementale Autonome
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CNRA	Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
CSDH	Comité Sénégalais des Droits de l'Homme
DGE	Direction Générale des Elections
ODDH	Observatoire Décentralisé des Droits humains
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PS	Parti Socialiste
PM	Premier Ministre
RSJ	Réseau Siggil Jigèn
RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
UE	Union Européenne
UGBS	Université Gaston Berger de Saint Louis

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	7
II. OBJECTIFS DE L’OBSERVATION ELECTORALE	10
2.1 Objectif général	10
2.2 Objectifs spécifiques	10
III. METHODOLOGIE.....	11
3.1 Considérations d’ordre théorique.....	11
3.2 Considération d’ordre pratique.....	12
3.3 Elaboration des outils d’observation	14
3.4 Structuration et coordination des activités	15
IV. RESULTATS DE L’OBSERVATION ELECTORALE	15
4.1 La phase pré-électorale.....	15
4.2 La phase électorale	20
4.3 La phase post-électorale	24
CONCLUSION	27
RECOMMANDATIONS.....	28
ANNEXES	30

INTRODUCTION

La RADDHO a cumulé une longue et riche expérience en matière d'observation des élections à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale (Bénin, Burkina Faso, Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, etc.). La mission d'observation des processus électoraux de la RADDHO consiste à renforcer la démocratie, consolider l'Etat de droit et veiller à l'organisation d'élections régulières, libres et justes permettant la mise en place de gouvernements représentatifs légitimes ainsi que le changement démocratique de gouvernements.

A cet effet la RADDHO apporte une assistance technique en matière de formation des observateurs, de surveillance des processus électoraux depuis l'inscription sur les listes électorales, en passant par la révision de celles-ci, la campagne électorale, le jour scrutin jusqu'à la phase post-électorale pour gérer les contentieux après la proclamation des résultats.

Durant ces trois phases du processus électoral (avant, pendant et après le scrutin), la RADDHO œuvre pour le respect des règles du jeu électoral, conformément aux principes et normes énoncés dans les différents instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs à gouvernance, à la démocratie et aux droits humains. Parmi ces instruments, on peut citer, entre autres :

- La Constitution nationale ;
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- Le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques de 1966 ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ;
- La Déclaration sur la Situation politique et socio-économique en Afrique et les Changements fondamentaux à travers le monde de 1990 ;
- Le Programme d'Action du Caire – Nouveau Lancement du Développement économique et social de l'Afrique de 1995 ;
- La Déclaration d'Alger sur les Changements inconstitutionnels de Gouvernements de 1999 ;
- La Déclaration de Lomé pour une Réponse de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) aux Changements inconstitutionnels de Gouvernements de 2000 ;
- La Déclaration solennelle de la Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDCA) de 2001 ;
- Le Protocole d'Accord de la CSSDCA de 2002 ;
- La Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections démocratiques en Afrique de 2002 ;
- L'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2002 ;
- Le Protocole sur la Création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine de 2003 ;
- La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections de la Gouvernance de 2003, etc.

Afin de permettre de conduire de manière efficiente et pérenne des processus électoraux libres, transparents, crédibles et inclusifs, conformément aux standards régionaux et internationaux, la RADDHO sollicite une assistance financière à ses Partenaires dans le cadre de l'observation de l'ensemble du processus électoral qui englobe les trois phases : préélectorales, électorales et postélectorales suivant des axes d'intervention clairement définies.

Le *Projet d'Appui à la Participation citoyenne, à la Démocratie et du Suivi des Processus électoraux au Sénégal* s'inscrit dans le cadre de cette mission et vise à renforcer la participation

citoyenne, la transparence, l'accès à l'information, la liberté d'expression, la culture de la démocratie et la consommission de l'Etat de droit. Il a été initié en partenariat avec le Réseau *Siggil Jigèen (RSJ)* avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, la RADDHO a pu observer les élections législatives de juin 2012 ainsi que celles dites locales du 29 juin 2014. Le présent Rapport retrace les résultats de la mission d'observation des dernières élections locales au cours desquelles la **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** a déployé cinq cent quatre vingt cinq (585) observateurs pour la surveillance du scrutin du 29 juin 2014 dans les quatorze (14) Régions administratives du Sénégal (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor).

I. CONTEXTE

En matière de gouvernance politique, le Sénégal a enregistré des progrès importants depuis son accession à l'indépendance en 1960. Ces progrès lui ont valu d'être considéré comme une vitrine de la démocratie, basée sur les principes d'une République laïque, démocratique et sociale. Ces trois attributs montrent la volonté du Sénégal d'être un Etat moderne, qui fonctionne selon le jeu loyal et équilibré entre une majorité qui gouverne et une opposition qui fonctionne comme un rouage indispensable au bon fonctionnement du système démocratique.

Un autre principe essentiel auquel s'adosse le Sénégal est l'attachement de son peuple à ses valeurs culturelles fondamentales qui constituent le socle de la Constitution nationale. Celle-ci garantit la souveraineté du peuple. Il y est affirmé que : « La souveraineté nationale appartient au peuple sénégalais par ses représentants ou par la voie référendaire » (article 3, al. 1). « Aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté » (al. 2).

Cela montre que la souveraineté du peuple est inaliénable. Ce principe d'inaliénabilité est énoncé dans le préambule de la Constitution qui requièrent :

- *« des procédures et consultations transparentes et démocratiques ;*
- *la séparation et l'équilibre des pouvoirs conçus et exercés à travers des procédures transparentes et démocratiques ;*
- *le respect des libertés fondamentales et des droits des citoyens comme base de la société sénégalaise ;*
- *le respect et la consolidation de l'Etat de droit dans lequel l'Etat et les citoyens sont soumis aux mêmes normes juridiques sous le contrôle d'une justice indépendante et impartiale ;*
- *l'accès de tous les citoyens, sans discrimination, à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux ;*
- *l'égal accès de tous les citoyens aux services publics ;*
- *le rejet et l'élimination, sous toutes leurs formes de l'injustice, des inégalités et des discriminations ».*

C'est ainsi que le Sénégal apparaît comme l'un des pays les plus stables du point de vue politique dans la sous-région ouest-africaine, avec une continuité des institutions depuis 1962, date à laquelle le pays a connu une profonde crise au sommet de l'Etat opposant le Président de la République à celui du Conseil ou Parlement.

Au plan politique, le Sénégal a enregistré entre 2000 et 2012 trois faits majeurs :

- Une alternance politique réussie en mars 2000 ;
- L'organisation, en 2009, d'élections locales qui ont vu la victoire de l'opposition dans les grandes villes du pays dont la capitale (Dakar) ;
- Une alternance pacifique en mars 2012, malgré la forte tension sociale résultant de la contestation du troisième mandat du Président de la République sortant, Me Abdoulaye Wade.

Si ces faits ont largement confirmé la persistance d'une culture démocratique au Sénégal et la maturité du peuple sénégalais, il n'en demeure pas moins que de grands défis en matière de gouvernance politique et sociale persistent avec acuité.

Sur le plan politique, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition a été interrompu depuis 2007. Aujourd'hui, après plus de deux ans de l'accession du Président Macky Sall à la magistrature suprême, ce dialogue politique tant nécessaire dans toute démocratie semble encore difficile. Des divergences profondes divisent le pouvoir en place et le principal parti d'opposition, le Parti démocratique sénégalais (PDS) et une importante frange de la société civile particulièrement sur l'audition et la mise en détention de personnalités de l'ancien régime au nom de la « traque des biens supposés mal acquis » avec l'activation de la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite (CREI), qui est une juridiction spéciale, avec des procédures spéciales qui ne semblent pas garantir le droit à un procès équitable.

Au plan social, malgré une relative accalmie de paix, on note des remous dans le secteur de l'éducation qui menacent surtout le bon déroulement de l'année académique au niveau scolaire et universitaire. En outre, la lenteur notée dans les négociations entre les syndicats d'enseignants et l'Etat ne sont pas de nature à apaiser ce secteur. Pour certains syndicalistes, il y a tout simplement un échec des négociations. D'autre part, les tensions qui minent le climat social ont fini créer une atmosphère de méfiance tant du côté des autorités étatiques que de celui des membres de la communauté scolaire et universitaire. Dans d'autres secteurs, comme celui de la santé et de l'emploi des jeunes, des grèves perlées paralysent la bonne marche des services concernés.

En somme, le contexte politique et social sénégalais, loin d'être paisible, est toujours en ébullition continue en raison de crises profondes, chroniques, multiformes et complexes qu'il a connues, et qui risquent d'atteindre leur paroxysme pendant les élections si des mesures idoines ne sont pas prises. En réalité, il existe des agitations dans les secteurs de l'éducation (particulièrement le milieu universitaire), de la santé, sans compter l'épineuse question de l'emploi des jeunes et celle de la progression de la pauvreté dans de larges couches de la population, accentuant ainsi le phénomène de la mendicité. Ce climat délétère a aussi pour corollaire le déficit d'un dialogue politique en panne sous fonds de suspicions alimentées par « la traque des biens présumés mal acquis » avec l'audition et la mise en détention de personnalités de l'ancien régime.

Or, le dialogue fondateur du consensus social et politique est une nécessité vitale et permanente dans toute démocratie et conformément à une tradition républicaine. Cependant, un tel dialogue ne doit pas remettre en cause les lois et les règlements en vigueur et le rôle de chaque acteur (partis au pouvoir ou d'opposition, syndicats, société civile, secteur privé, médias, citoyens) doit mettre en avant l'intérêt de la Nation. En effet, la démocratie suppose une compétition entre divers acteurs et mouvements à caractère politique, social et économique, donc un contexte d'affrontement d'idées et de programmes. L'existence de forces ou de logiques contradictoires dans un système démocratique n'est pas forcément mauvaise en soi tant qu'elles restent mesurables et républicaines puisqu'elles concourent à affûter le modèle démocratique en question.

Naturellement, comme toute œuvre humaine, même affinée de la façon la plus pointue qu'elle soit, la démocratie ne manquera pas d'engendrer des contradictions dont les interactions ne militent pas toujours en faveur de la paix et la stabilité politico-sociale des Etats. C'est la raison pour la quelle, les

acteurs politiques doivent dialoguer en permanence pour s'entendre sur des règles acceptées de tous, sinon de la grande majorité. Ce dialogue doit même s'aménager des espaces qui, en appui au fonctionnement démocratique des Institutions de la République, permettent son déroulement dans de bonnes conditions.

Le dialogue doit aussi être conjoncturel pour permettre aux acteurs de faire face à des moments de crises susceptibles de remettre en cause le consensus social. Cette remise en cause du consensus social peut concerner les règles du jeu politique, mais aussi et surtout, peut être favorisée si une partie de la population considère qu'elle est exclue ou délaissée du partage des avantages qu'offre la Nation.

Cette nécessité de dialoguer qui ne concerne pas seulement les élites politiques, mais aussi des acteurs de tous les secteurs de la vie nationale, justifie dans une large mesure la mission d'observation des processus électoraux de la **Rencontre Africaine pour le Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)**, qui milite en faveur d'élections régulières, libres et justes permettant une participation active et massive des citoyens pour le renforcement de la démocratie, la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits humain en Afrique en général, au Sénégal en particulier.

II. OBJECTIFS DE L'OBSERVATION ELECTORALE

2.1 Objectif général

L'objectif principal de l'observation électorale est de contribuer à l'organisation d'une élection libre et juste ainsi qu'au renforcement de la confiance des citoyens dans l'intégrité du processus électoral et du scrutin.

Pour être exhaustive et fiable, l'observation électorale doit concerner le processus électoral dans son ensemble qui comprend trois (3) phases : **pré-électorale, électorale et post-électorale.**

Selon l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale (IDAE), l'observation électorale se définit comme « *la collecte délibérée de renseignements concernant un processus électoral et la formulation de jugements éclairés sur la conduite de ce processus à partir de renseignements rassemblés par des personnes n'étant pas en soi autorisées à intervenir dans le processus et dont l'engagement dans la médiation ne doit pas nuire aux responsabilités premières en matière d'observation* ».

Cette définition permet de préciser le rôle que doivent jouer les observateurs. Il faut rappeler que les observateurs sont d'abord et avant tout des témoins. Ce qui leur est demandé, c'est d'observer, de vérifier, de témoigner, de noter, de suggérer. Certains aimeraient voir les observateurs jouer un rôle de médiateur.

Mais cela ne devrait se faire que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, au risque de mettre en péril le principe de neutralité et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays que sont tenus de respecter tous les observateurs.

2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, les objectifs de l'observation électorale visent à :

- Décourager les pratiques irrégulières dans les centres et les bureaux de vote ;
- Accroître la confiance et la participation des citoyens au processus électoral ;
- Apporter un témoignage sur la régularité ou non des opérations électorales ;
- Prévenir les conflits susceptibles d'entacher la sincérité du vote.

III. METHODOLOGIE

L'observation électorale consiste à veiller au contrôle, en amont et en aval, de l'ensemble des procédures mises en œuvre tout au long du déroulement du processus électoral et d'aider au dialogue pour faciliter le consensus sur les règles du jeu démocratique en cas de difficultés.

A cet effet, la RADDHO a privilégié une approche méthodologique obéissant à des considérations d'ordre à la fois théorique et pratique.

3.1 Considérations d'ordre théorique

Au plan théorique, il est important de s'interroger sur la nature d'une observation électorale libre et juste qui obéir à un certain nombre de critères :

- l'universalité ;
- l'égalité ;
- la liberté ;
- la sincérité ;
- la transparence.

Dérogeant à ces critères, le procédé du vote devient alors un simple vernis démocratique ou une parodie de la démocratie, une simple mascarade.

• L'universalité

Il faut que tous les citoyens, sans distinction de sexe, de race, d'ethnie, de religion, de langue, d'origine sociale, puissent être électeurs dès lors qu'ils jouissent de leurs droits civils et politiques, et qu'ils remplissent les conditions d'âge requises par la loi. L'âge de majorité électorale au Sénégal est fixé à 18 ans.

Il est important d'insister sur ce critère puisque dans un grand nombre de contrées, l'organisation sociale classique maintient encore les femmes et les jeunes dans un tel état de subordination qu'ils se trouvent souvent empêchés d'exercer leur droit de vote et que, dans ces conditions, les chefs se croient autorisés à voter en leur place.

• L'égalité

L'égalité est un critère non moins important car dans une élection véritablement démocratique, tout citoyen remplissant les conditions fixées par loi doit pouvoir voter et briguer les suffrages des électeurs. Tous les candidats doivent être traités de la même manière afin de leur garantir une égalité de chance. Ce qui exclut que certains candidats puissent disposer des moyens de l'Etat alors que d'autres en sont privés. Une subvention à un candidat appelle une subvention à tous les autres candidats.

Un égal accès aux moyens de communication et d'information officiels doit être garanti à tous. La tendance dans de nombreux pays, surtout en Afrique, est à la monopolisation des médias officiels par des candidats des partis politiques détenant ou proches du pouvoir exécutif, l'utilisation massive des ressources humaines et matérielles de l'Etat par ceux-ci.

- **La liberté**

Le vote véritablement démocratique suppose un scrutin secret pour éviter les pressions et les représailles. Il suppose également le libre accès des électeurs aux bureaux de vote, la garantie d'un retour sain et sauf chez soi, le ravitaillement suffisant et égalitaire des bureaux de vote en bulletins de vote des candidats.

- **La sincérité**

Le vote se transforme en une simple mascarade si sa préparation, son exécution et son dépouillement ne se déroulent pas dans des conditions suffisantes de transparence.

- **La transparence**

Le critère de transparence du vote réside dans l'établissement des listes électorales et dans la délivrance des cartes d'électeurs. Que de fois l'administration chargée de cette mission ne s'est-elle pas mise de façon intéressée au service de l'exécutif ou de quelque candidat nanti, au mépris du respect de la règle d'égalité de tous les électeurs et de tous les candidats.

Il faut alors mettre en place un système qui garantisse la représentation des candidats du pouvoir comme de l'opposition dans les équipes chargées d'établir les listes électorales et dans la commission électorale nationale.

Le critère de transparence réside aussi dans le recensement du vote avec la présence de représentants des candidats en compétition dans les bureaux de vote et les centres de vote. La contestation de la liste électorale ou des résultats du vote doit être rendue possible pour toute personne y ayant droit.

Au-delà de ces critères, c'est le Code électoral qui garantit les conditions d'éligibilité et le droit de vote à tout citoyen. Celui-ci détermine aussi le mode de scrutin et la logistique électorale : élaboration de listes électorales, retrait et distribution des cartes d'électeurs, conditions d'organisation du scrutin, transmission des résultats et suivi des contentieux électoraux.

3.2 Considération d'ordre pratique

Afin de permettre le bon déroulement d'une mission d'observation électorale, il s'avère nécessaire de dispenser une formation pratique aux observateurs sur le rôle et les attributions des différents types d'intervenants, les principes directeurs, les codes de conduite, ainsi que les moyens mis en œuvre lors de ce processus d'observation.

- **La formation des Formateurs**

Afin d'assurer une observation rigoureuse du processus électoral des locales de juin 2014 au Sénégal, la RADDHO a organisé un Atelier de formation des Formateurs qui réuni quarante cinq (45) participants venant des quatorze (14) Observatoires décentralisés des Droits humains (ODDH), à raison de deux (2) Formateurs par Observatoire, en plus des cinq (5) membres du Secrétariat Général et des Organisations partenaires.

Lors de l'Atelier de formation des Formateurs, la RADDHO a aussi fait appel à l'expertise du Conseiller juridique de son Secrétaire Général, en l'occurrence le Pr. Amadou KAH, spécialiste du Droit administratif et enseignant à l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB), ainsi qu' à celle des membres de la Direction Générale des Elections (DGE), notamment M. Bernard Casimir Demba CISSE et M. Mamadou NIANE, respectivement Directeurs de la Formation et de la Communication.

Ces derniers se sont surtout appesantis sur les innovations introduites par le nouveau Code électoral qui ont fait l'objet de discussions très instructives. En guise de rappel, il a été question de la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, pierre angulaire de l'Acte III de la Décentralisation qui marque la suppression de la Région (Collectivité locale) et de la Communauté rurale, l'érection de la Commune d'Arrondissement en Commune de plein exercice, mais aussi par sa simplification autour de deux ordres de Collectivités locales : le Département et la Commune ; d'où la nécessité de traduire la nouvelle situation dans le Code électoral.

Quant au Pr. Amadou KAH, il a surtout mis l'accent sur les questions relatives au cadre légal, constitutionnel, aux institutions et mécanismes de régulation des élections. Dans la même veine, le rôle et les missions de ces institutions et mécanismes de régulation des élections ont également été abordés. Après avoir revisité les concepts clés du processus électoral, la fiche d'observation a été présentée aux participants pour apporter leurs amendements.

Avant la clôture les travaux de l'Atelier de formation des Formateurs, des groupes de travail ont été constitués pour utiliser de manière pratique la formation reçue en procédant à la simulation du déroulement des opérations de vote.

- **La formation des observateurs**

A la suite de cet Atelier de formation des Formateurs, les participants ont été chargés d'assurer la démultiplication de la formation reçue au sein de leurs Observatoires respectifs à l'intention des observateurs. Ainsi, cinq cent quatre vingt cinq (585) observateurs ont été formés pour être déployés le jour du scrutin sur l'ensemble du territoire national.

Le programme de formation des observateurs s'est déroulé en deux temps et a couvert les quatorze (14) Observatoires décentralisés des Droits Humains de la RADDHO (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès, Kédougou, Kaffrine, Sédhiou et Ziguinchor). Il a permis non seulement de former les militants de la RADDHO aux techniques d'observation des différentes phases du processus électoral, mais aussi d'identifier tous les contentieux

susceptibles de survenir au cours du déroulement desdites phases, et de contribuer à leur résolution.

Ainsi, chaque Observatoire a organisé sa séance de démultiplication à l'endroit des observateurs à déployer sur le terrain selon un cahier de charges bien défini. Au niveau de chaque Observatoire décentralisé des Droits humains, le Coordonnateur en sa qualité de responsable de la formation, a sélectionné deux formateurs internes ou externes conformément aux termes de références. Les thèmes de la formation étaient centrés sur les points suivants :

- La loi électorale et le contentieux électoral ;
- L'exploitation du questionnaire ;
- Le guide de l'observateur qui devait être expliqué par les Coordonnateurs des Observatoires.

La formation a surtout mis l'accent sur la maîtrise des techniques d'observation et sur l'attitude de neutralité et d'objectivité de l'observateur. Des échanges fructueux ont eu lieu au cours de la formation et les formateurs ont répondu aux multiples sollicitations parmi lesquelles : les questions et les inquiétudes des participants concernant entre autres le déroulement de l'observation, la question de leur transport, leur possibilité de pouvoir aller voter dans leurs lieux de vote et de leur sécurité.

A la suite de la formation, les observateurs ont pu disposer de toute la logistique nécessaire à leur travail et certains ont pu procéder au repérage des centres de vote.

3.3 Elaboration des outils d'observation

En vue d'assurer une bonne organisation de la mission d'observation, une Commission technique a été mise sur pied. Elle s'est consacrée à l'élaboration des outils d'observation que sont :

- **Le questionnaire** qui a été élaboré et testé lors de séances de restitution organisées à l'attention des observateurs ;
- **L'échantillonnage** qui a consisté à faire la répartition des centres et bureaux de vote à observer conformément à la loi électorale en vigueur. Cela a permis à la RADDHO de faire le maillage du territoire national avec le repérage des centres de vote retenus dans l'échantillon de 25 % (soit 2 404 centres de vote) sur les 12 378 bureaux de vote que compte le Sénégal ainsi répartis : Dakar : **2 229**, Diourbel : **1 139**, Fatick : **701**, Kaffrine : **560**, Kaolack : **887**, Kédougou **195**, Kolda : **616**, Louga : **1036**, Matam : **525**, Saint-Louis : **918**, Sédhiou : **516**, Tambacounda : **817**, Thiès **1 658**, Ziguinchor : **581**.

La Commission technique a bénéficié de l'appui du Secrétariat Général qui s'est occupé des formalités d'acquisition de l'accréditation et de l'acheminement des packages vers les différents Observatoires décentralisés des Droits humains.

3.4 Structuration et coordination des activités

La répartition des tâches et des activités a été assurée par le Secrétariat Général de la RADDHO grâce à l'appui du Personnel administratif et à la mise en place de Commissions spécialisées chargées d'assurer la coordination des tâches de la mission d'observation des élections locales du 29 juin 2014.

A cet effet, deux (2) équipes ont été constituées dont l'une assure le suivi de la presse en ligne et l'autre la surveillance de la presse écrite pour la collecte de l'information concernant la violence physique comme verbale lors de la campagne électorale, le jour du scrutin et après la proclamation des résultats des urnes.

Enfin, pour un bon déroulement de la mission d'observation, la RADDHO a installé à son siège à Dakar, une Task-force chargée de la supervision de l'ensemble des observateurs déployés dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Constituée de responsables de l'Organisation et de personnes ressources, cette Task-force avait également pour mission de faire le traitement et l'analyse de l'information collectée sur le terrain, notamment les incidents éventuels tels que les actes de violence, le non respect du code électoral, les manquements constatés dans le déroulement des opérations de vote, la non disponibilité en quantité suffisante et en qualité du matériel électoral, l'achat de conscience, le trafic d'influence, etc.

La Coordination nationale a été assurée par le Secrétaire Général, assisté par les membres de son staff et d'experts cooptés par la Direction nationale. Le Comité de pilotage, dirigé par le Secrétariat Général qui compte cinq (5) membres a été renforcé une vingtaine de militants de l'Organisation pour assurer la supervision et la synthèse des rapports des Observatoires décentralisés des Droits humains, installés dans les quatorze (14) Régions administratives du Sénégal.

La Coordination nationale est aussi chargée de l'élaboration des documents du programme d'observation des élections locales et de la mise en œuvre de celui-ci sur l'ensemble du territoire national. Elle assure le suivi et l'évaluation du programme d'observation de l'ensemble du processus électoral.

IV. RESULTATS DE L'OBSERVATION ELECTORALE

4.1 La phase pré-électorale

▪ Le climat politique

Le processus électoral des locales du 29 juin 2014 a démarré dans un climat politique plus ou moins tendu, caractérisé par la détention de certains responsables de l'ancien régime dans le cadre de la « traque des biens supposés mal acquis » et l'introduction de l'Acte III de la Décentralisation avec un certain nombre d'innovations qui ont suscité beaucoup d'interrogations. C'est ainsi que l'on a assisté à de nombreuses polémiques et des invectives verbales de la part des partis de l'opposition comme de ceux au pouvoir.

Le retour au bercail de l'ancien Président, Me Abdoulaye WADE, à la veille du dépôt des listes de candidatures a entraîné un regain de tensions, de violences verbales et de menaces sur la tenue d'élections apaisées. Il s'agissait donc d'une situation fort préoccupante à laquelle il fallait impérativement trouver une solution pour préserver les acquis démocratiques du peuple sénégalais, consolider l'Etat de droit et les institutions de la République, puis veiller à la stabilité politique et sociale du pays en organisant des élections libres et justes devant garantir un climat apaisé au Sénégal.

En plus de cette situation, l'application de loi sur la parité aux élections locales a été un véritable casse tête pour la plupart des candidats en compétition. Le non respect de cette loi dans la collectivité mouride de Touba a suscité de nombreuses interrogations quant à l'autorité de l'Etat qui veiller au respect de la légalité sur l'ensemble du territoire national. L'exception qu'à constitué Touba par rapport par rapport à l'application de cette loi a contribué à envenimer la situation en lassant tous les acteurs perplexes. Toutefois, il faut souligner qu'aucune des parties en jeu n'a accepté de porter le combat pour l'application de cette loi dans cette contrée religieuse qui constitue une collectivité sans enjeu majeur pour des élections locales (présence d'une seule liste).

▪ **Effet de l'application de la loi sur la parité**

Adoptée le 28 mai 2010, la loi n° 2010-11 instituant la parité absolue Homme-Femme au niveau des instances électives et semi-électives a été mise à rude épreuve lors des élections locales du 29 juin 2014. Son application a causé d'énormes difficultés aux candidats. Le débat porté sur la place publique à propos de l'application de la loi sur la parité semble montrer des dissonances au sein de l'opinion publique et dans la conscience collective.

On s'étonne déjà c'est que l'administration qui, en premier lieu, se soit comportée « en ponce pilate » et se soit contentée de transmettre la patate chaude à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). On ne saurait aussi comprendre qu'aucune des personnes inscrites sur ces listes n'ait eu l'audace de rappeler que de telles dissonances allaient à l'encontre de la loi et, pour le moins, de décliner l'offre d'y figurer. On a du mal à faire grâce aux organisations de la société civile dont certaines avaient déjà entrepris la formation des femmes pour les préparer à leurs nouvelles responsabilités, et qui ont fait profil bas en se contentant de vagues déclarations de principe.

Cette question a fait couler beaucoup d'encre, mais ni l'Etat, ni les partis de la mouvance présidentielle comme ceux de l'opposition, encore moins l'Observatoire National pour la Parité (ONP), les organisations de femmes et la CENA ne l'ont portée de façon résolue. La société civile en général et la RADDHO en particulier ont opté pour une position de prudence face à ce dilemme pour la sauvegarde de la paix civile, étant donné que cette exception ne dérange personne.

Tirant profit de cette situation, certains acteurs sont montés au créneau en multipliant des discours de surenchères pour l'abrogation de la loi sur la parité intégrale ou l'octroi d'un statut spécial pour la ville sainte de Touba qui, déjà dans les faits, bénéficie d'une telle exception. Cependant, en dépit de

toutes ces tergiversations, la loi sur la parité ouvrir une nouvelle page dans la représentation des femmes en politique même si son application effective continue de susciter de nombreuses controverses, surtout en milieu rural.

- **Mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation**

Les innovations introduites avec la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation ont également entraîné de vives réactions de la part des anciens dirigeants des conseils régionaux, des élus des villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye, Thiès et Rufisque ; ces derniers étant supposés plus touchés directement par la réforme.

Il faut aussi signaler les nombreuses interrogations que ces innovations ont suscité auprès des hommes politiques, mais aussi des acteurs de la société civile qui considèrent qu'il y a eu beaucoup de précipitations dans la mise en œuvre de les réformes introduites par l'Acte III de la Décentralisation . Cela a eu pour conséquences une prolifération de listes de candidatures jamais égalée dans l'histoire du pays.

- **Les Commissions d'inscription sur les listes électorales**

Les opérations d'inscription sur les listes électorales ont démarré suite à la décision des différents acteurs de reconduire le fichier électoral existant tout en procédant à son toilettage. Cette étape importante du processus électoral devant permettre la confection de nouvelles listes électorales a connu, cette fois, moins de difficultés que les échéances précédentes.

Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, à la date de clôture des inscriptions, cinq millions trois cent douze mille quatre cent dix (5.312.410) électeurs étaient déjà inscrits.

- **Le report des élections**

Ce que l'on peut retenir à propos du report des élections locales initialement prévues en février à juin 2014, c'est d'abord l'absence de consensus entre le Président de la République et les leaders de l'opposition. La question du report des élections soulève des interrogations redoutables, parce que décidée de façon unilatérale par le Président de la République et sa majorité à l'Assemblée Nationale. Elle pose également de sérieux problèmes liés au respect des dispositions constitutionnelles relatives au respect du calendrier républicain.

Le débat sur la date des élections locales, les rumeurs sur son éventuel report n'ont pas été sans impact sur le processus électoral.

- **Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)**

Le rôle de cet organe est important pour rétablir l'équilibre et l'équité dans le traitement de l'information dans les organes de presse publics et privés (télévisions et radios nationales). Le rôle du CNRA est d'assurer la régulation des médias tout en travaillant à la promotion de la pluralité de l'équilibre et de l'équité de l'expression et de l'information durant tout le processus électoral.

Fidèle à sa mission, le CNRA a eu à surveiller strictement les déclarations des différents candidats tout au long du processus électoral.

▪ Confection des listes et dépôt des candidatures

Ces consultations électorales furent d'abord un test pour l'application de la loi sur la parité, la mise en œuvre de la réforme (Acte de la Décentralisation), mais aussi pour la réalisation des alliances. En effet, la confection des listes a conduit à des négociations jusqu'au dernier moment du dépôt de celles-ci. Cette étape a été un moment intense de négociations ; les compromis souhaités par les états-majors au sommet n'ont pas toujours pu se réaliser. Ainsi, il a été constaté plusieurs listes dissidentes issues de la mouvance présidentielle et même du parti du Président de la République. De même, il a été également constaté des alliances contre nature entre les partis au pouvoir et ceux de l'opposition, ce qui a conduit à une multitude de listes.

A Dakar, par exemple, 41 listes ont été validées au Plateau, 80 à Grand-Dakar, 69 dans le département de Guédiawaye, 203 dans celui de Pikine. Partout, on a assisté à la multiplicité des listes, y compris au niveau d'une même formation politique. Sur l'ensemble du territoire national, la coalition de la mouvance présidentielle *Benno Bokk Yaakar* a connu des remous sous le choc des ambitions personnelles des membres l'Alliance pour la République (APR), parti du président Macky Sall. Au sein même de l'APR, des responsables ont présenté des listes concurrentes dans la plupart des localités, y compris à Fatick, fief du Président Macky Sall, où on a pu dénombrer au moins de trois listes de l'APR.

La mésentente a été telle au sein du parti présidentiel que de nombreuses listes se retrouvent forcloses pour n'avoir pas été déposées dans les délais. C'est le cas à Vélingara où aucune liste départementale majoritaire n'a été acceptée; soit forclose ou rejetée parce que n'ayant pas pu respecter toutes les exigences du Code électoral (parité intégrale, répartition spatiale des candidats où « *la liste majoritaire départementale doit obligatoirement comporter pour chacune des communes au minimum un (01) candidat titulaire et un candidat suppléant, inscrits sur la liste électorale de ladite commune* ») (**Article L.192**). Mieux, la coalition au pouvoir n'a pu déposer aucune liste au niveau départemental.

Cette localité constitue d'ailleurs une exception dans l'échiquier national, car tous les élus proviennent des listes proportionnelles. Le Conseil départemental se retrouve ainsi avec 33 membres sur un effectif de 60 membres. Cette situation s'est aggravée dans la commune de Ogo dans le Nord-est de la ville de Matam, où le mandataire de la coalition présidentielle a été kidnappé et séquestré avec ses listes. Il n'a pas pu les déposer à temps. Créée au second tour de la présidentielle pour soutenir le Président Macky Sall, la « coalition des coalitions » *Benno Bokk Yakaar* est allée unie aux législatives qui ont suivi. Pour les élections locales, la stratégie a été différente : Le parti présidentiel (APR), tout en étant le navire amiral de la coalition, n'était pas la force la plus puissante de l'escadre sur le plan local. En tant que nouveau parti, l'APR voulait profiter de ces élections pour conquérir la plupart des villes.

Or plusieurs de ces villes sont actuellement aux mains de ses propres alliés, à commencer par le Parti Socialiste (PS) et l'Alliance des Forces du Progrès (AFP). C'est le cas des villes comme Dakar, Louga, Mbour et Podor qui constituent pour le bastion du Parti Socialiste. Il en est de même pour les villes de Kaolack et de Guédiawaye qui sont le bastion de l'Alliance des Forces du Progrès de Moustapha Niasse. Apparemment, tous ces maires n'ont pas l'intention de se retirer pour faire de la place au parti présidentiel (APR).

Toutefois, ces élections ont permis aux frères de l'ancienne famille libérale (Abdoulade Wade, Idrissa Seck, Pape Diop et Abdoulaye Baldé, entre autres) de se retrouver dans de nombreuses localités. Un autre fait marquant de ces consultations électorales est la généralisation des coalitions qui a eu comme conséquence le « *raw gaddu*¹ ».

▪ La campagne électorale

La RADDHO a accordé une attention particulière à cette étape déterminante du processus électoral. Elle est un moment fort de communication, propice pour convaincre les électeurs. Son déroulement déteint souvent sur la tenue et la nature des élections.

Les innovations issues de la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation, dans contexte marqué par la « traque des biens supposés mal acquis » et le non respect du calendrier républicain entre autres, ont été au centre des débats suscitant par endroits de vives altercations entre les différents protagonistes. Les appétits grandissants résultant de ces joutes électorales ont contribué à entretenir des relations heurtées et des propos parfois intolérables pour la paix et la stabilité sociale. Toutes ces questions ont suscité des polémiques, tensions et la défiance par rapport au processus électoral, car il y a eu déficit de dialogue et une absence de consensus sur certaines de ces questions.

En ce qui concerne cette campagne électorale, elle a été globalement positive et d'une qualité honorable par rapport au passé, par le ton, la qualité des programmes des candidats, le caractère bon enfant et carnavalesque qui lui confère la forme d'une fête de la démocratie. La campagne électorale s'est déroulée de façon correcte pour une consultation de cette nature et avec un tel enjeu où la polémique, la surenchère verbale et la diabolisation de l'adversaire sont souvent de mise. C'est l'une des campagnes les plus calmes et civilisées de l'histoire des élections multi partisanes au Sénégal.

Durant cette campagne, les Observatoires décentralisés des Droits humains de la RADDHO ont animé des émissions dans les radios locales en vue de contribuer au bon déroulement du processus, notamment sur les thèmes suivants : retrait des cartes d'électeurs, culture de la citoyenneté, de la paix et de la non violence. Enfin, la société civile à travers un partenariat entre la RADDHO et le Forum Civil ont offert une tribune d'audition aux candidats des communes de Matam et d'Ourossogui.

¹ C'est une élection à un tour qui consacre la victoire à la liste qui a le meilleur score quelque soit le taux.

- **Mise en place du matériel électoral**

Les autorités administratives ont pris toutes les dispositions utiles pour acheminer le matériel électoral à destination avant le jour du scrutin. Toutefois, il faut signaler quelques légers manquements dans certaines contrées du pays où des bulletins de certaines listes de candidats ne sont pas acheminés et il manquait aussi des isolements. Ces manquements n'entament en rien l'organisation matérielle du scrutin. Il faut saluer le professionnalisme des membres de l'administration qui ont assuré une bonne organisation du scrutin.

- **Régulation du jeu politique**

Dans le cadre de sa mission de régulation du jeu politique et de son souci permanent de la recherche de la paix, la RADDHO a joué pleinement sa partition au cours de la campagne électorale des locales 2014. Ainsi, elle a organisé, les 21 et 22 juin 2014, un Atelier de formation à Saly Portudal qui a réuni les représentants des partis de la mouvance présidentielle comme ceux de l'opposition, les représentants d'organisations de la société civile, des mouvements citoyens, des syndicats, des chefs religieux et coutumiers, en vue de promouvoir le dialogue politique, social et faciliter la concertation.

Centré sur le thème : « **Dialogue politique et social au Sénégal** », cet Atelier a connu un grand succès, surtout en cette période de campagne électorale émaillée par quelques actes de violence physique et verbale.

4.2 La phase électorale

Celle-ci concerne essentiellement le jour du scrutin et nécessite beaucoup plus de moyens au plan tant matériel, humain que financiers, compte tenu des enjeux liés au déroulement de toutes les opérations de vote sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, la RADDHO a déployé au total 585 observateurs, dont 38 par Région à l'exception de Dakar qui en compte 91 et 25 pour la coordination nationale (cf. tableau de synthèse ci-joint).

C'est au cours de cette phase que la RADDHO a mobilisé d'importants moyens et déployé un grand nombre d'observateurs sur le terrain pour la surveillance, l'application et le respect des lois, l'observance des normes pour un traitement impartial et équitable des partis politiques ou coalitions et de leurs candidat(es).

Aucun détail n'est laissé au hasard : les observateurs et les superviseurs dotés de crédit téléphonique ont en tant réel respectivement fait un rendu compte aux Coordinateurs des Observatoires décentralisés des Droits humains et à la Coordination nationale. Tout au long de la journée, la Coordination nationale, réunie au siège social de la RADDHO, a assuré la supervision des différentes équipes d'observateurs déployés sur l'ensemble du territoire national et procédé à la synthèse et à l'analyse des informations recueillies dans les centres et bureaux de vote.

Mieux, la Coordination nationale a aussi effectué quelques déplacements en compagnie de ses partenaires comme la Délégation de l'Union européenne au Sénégal et l'Ambassade de France pour

visiter un certain nombre de centres où devaient voter l'ancien Président de la République, Me Abdoulaye Wade au quartier Point E et l'ancien Premier Ministre, Mme Aminita Touré au quartier de Yoff.

▪ **Déroulement du scrutin du 29 juin 2014**

Le déroulement du scrutin du 29 juin 2014 au Sénégal se caractérise par un vote massif par endroits, grâce à une forte mobilisation des électeurs qui ont pris d'assaut les centres et les bureaux de vote tôt le matin pour accomplir leur devoir civique (cf tableau de synthèse ci-joint). Il s'agit d'un phénomène que les électeurs du pays sont en train de s'approprier d'une échéance à une autre. Le scrutin a été marqué de manière générale par la sérénité, le calme, la discipline et la détermination des électeurs.

Cependant, il faut signaler que des actes d'intimidation, de trafic d'influence et quelques foyers de tension ont été notés dans certaines localités. Les informations majeures ont été consignées dans le tableau de synthèse élaboré par la Coordination nationale. Au cours de ce scrutin, la RADDHO a déployé un important dispositif d'observateurs qui ont sillonné l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'échantillon a porté sur 25% des bureaux de vote (soit 2 404 bureaux) en raison de 38 observateurs pour chaque région à l'exception de Dakar qui en compte 91 et 25 pour la coordination nationale.

Il faut cependant signaler, particulièrement la forte mobilisation des femmes contrairement à celle des jeunes dans toutes les Régions du pays..

▪ **Particularités du scrutin**

Les cinq cent quatre vingt cinq (585) observateurs de la RADDHO qui ont été déployés dans plus de deux mille quatre cent (2 400) bureaux de vote ont pu non seulement constater les irrégularités et dysfonctionnements relatifs au déroulement des opérations électorales, mais aussi des problèmes relatifs au faible taux de participation dans certaines localités du pays.

Les opérations électorales ont débuté avec un retard dans certains bureaux de vote à Dakar et à l'intérieur du pays, dû en grande partie à l'absence ou au manque du matériel électoral, de documents administratifs et à l'absence de certains membres des bureaux de vote, ainsi qu'à l'aménagement des bureaux de vote.

Du point de vue des innovations, le processus électoral de 2014 n'a pas connu de nombreux changements par rapport aux précédents. En effet, le scrutin fut marqué par le vote multiple. Ainsi, dans la plupart des localités les électeurs votaient deux fois et s'exprimaient deux fois (un vote pour les municipales et un autre pour les départementales). Dans certaines localités, ils votaient deux fois et s'exprimaient trois fois comme c'est le cas à Rufisque, Thiès (commune et ville, département), tandis qu'à Dakar, Guédiawaye et Pikine, les électeurs ont voté une fois et se sont exprimés deux fois.

Au cours de ces élections du 29 Juin 2014, seules les autorités administratives (Sous Préfets, Préfets et Gouverneurs) pouvaient voter dans d'autres bureaux de vote où ils ne sont pas inscrits. Les membres des bureaux de votes, les mandataires des listes de partis ou caolitions, les journalistes et les observateurs n'avaient pas la possibilité de voter dans les bureaux de vote où ils ne sont pas inscrits.

Cette situation a créé de nombreux problèmes parmi lesquels la privation de nombreux électeurs à s'acquitter de leur devoir civique. A cela s'ajoute le fait que de nombreux Sénégalais de l'extérieur et les membres du corps militaire n'y ont pas pris part à ce scrutin.

▪ **Préparatifs et ouverture des bureaux de vote**

Comme précédemment évoqué, les observateurs de la RADDHO ont relevé un retard quelques bureau de vote. En plus du non respect de l'ouverture des bureaux de vote, des manquements ont été également constatés, notamment en ce qui concerne :

- La mise en place du matériel électoral ;
- Le respect des procédures de rotation qui ont connu un certain nombre de dysfonctionnements ;
- La présence des représentants des partis politiques dans les bureaux de vote ;
- La présence des membres de la CENA dans l'ensemble des bureaux de vote ;
- La présence de tous les membres du bureau de vote.

Ces questions ont été traités cas par cas par les observateurs de la RADDHO dans toutes les Régions du Sénégal.

▪ **Mise place du matériel électoral**

Au cours du scrutin, il a été constaté une rupture de bulletins de vote pour certaines listes de candidats. Ce problème s'est déroulé dans quelques localités au sud du Sénégal (cf. tableau de synthèse ci-joint). Ces ruptures ont occasionné des arrêts momentanés en attendant leur réapprovisionnement à partir d'autres bureaux de vote disposant d'un stock de matériel électoral suffisant. Il est même arrivé que des mandataires ou des membres de bureaux de vote complètent les bulletins des candidats en récupérant ceux abandonnés dans les isolements par les votants.

A propos de l'encre indélébile, des idées ont été émises dans certaines localités pour dire qu'elle ne l'était pas en réalité. Cependant, il convient de noter que les observateurs n'ont pas pu vérifier la fiabilité de telles informations.

En ce qui concerne les isolements, l'opacité du tissu utilisé qui ne semble pas garantir toute la transparence requise a été notée, ainsi que leur disponibilité et leur mauvais emplacement, même si par ailleurs cela n'a pas empêché les citoyens de voter.

- **Déroulement des opérations de vote**

Pour l'essentiel, les opérations de vote se sont déroulées partout dans le calme et la sérénité. Aucun incident majeur n'a été signalé dans les localités visitées. Hormis les «grands» partis ou les coalitions de partis, les représentants des candidats n'étaient pas présents dans tous les bureaux de vote. Quant à la CENA et ses antennes départementales (CEDA), elles étaient présentes dans la plupart des bureaux de vote pour accomplir leur mission de contrôle et de supervision.

Mais au-delà de ces constats, les observateurs de la RADDHO ont relevé des insuffisances d'ordre organisationnel qui ont eu des incidences sur la régularité du scrutin dans certains bureaux de vote (cf. tableau synthèse ci-joint). Ces manquements ont occasionné le prolongement des opérations dans certains centres de vote.

Par rapport aux précédents scrutins, il faut noter que celui de juin 2014 a enregistré moins de bulletins nuls. Ce changement significatif s'expliquerait certainement par une meilleure maîtrise des techniques de vote par les citoyens. Il faut reconnaître que les opérations de vote n'étaient pas simples lors de ces élections locales, même si les électeurs s'en sont bien tirés. La formation reste de mise car des lenteurs ont été notées dans le déroulement des opérations de vote.

- **Présence des membres de bureaux de vote**

Pour l'essentiel des centres visités, les membres des bureaux de vote (Président, Assesseur, Secrétaire), ainsi que ceux de la CENA et de ses démembrements au niveau départemental (CEDA) étaient présents durant toute la journée. A ce niveau, il est parfois à déplorer les critères de choix de certains membres de bureaux de vote qui brillent par leur absence. D'une manière générale, les observateurs de la RADDHO ont relevé des insuffisances dans la nomination de certains membres de bureaux de vote (cf. tableau synthèse ci-joint).

Les listes de candidats étaient généralement représentées dans certains bureaux de vote. A ce niveau, il aussi noter que certaines listes avaient du mal à se faire représenter dans de nombreux bureaux de vote. Les partis ou listes de candidats étaient fortement représentés par des jeunes, notamment des filles dans de nombreux bureaux, surtout à Dakar.

- **Sécurité dans les bureaux de vote**

Durant le déroulement des opérations de vote, les observateurs de la RADDHO ont fait état d'incidents dans quelques localités. Les autorités ont mis sur pied un impressionnant dispositif sécuritaire lors de ces consultations électorales. Les forces de l'ordre ont pu circonscrire toutes les velléités de recours à la violence. Mieux, elles sont restées discrètes et efficaces malgré le nombre pléthoriques de personnes à l'intérieur de certains bureaux de vote. Elles ont contribué largement à une bonne organisation du scrutin et de son dénouement dans le calme et la sérénité.

- **Dépouillement du scrutin**

Le dépouillement du scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité sur l'ensemble du territoire national. Les observateurs de la RADDHO ont souligné le comportement civique des membres des

bureaux de vote qui, dans l'ensemble, ont respecté le Code électoral. De même, la sécurité des centres et bureaux de vote a été assurée correctement presque partout et a permis de déceler les risques de troubles qui ont été assez vite maîtrisés lors des opérations de dépouillement. Le dépouillement s'est poursuivi jusque tard dans la nuit dans certaines localités du fait du retard dans le déroulement des opérations de vote.

▪ **Clôture du scrutin**

En raison d'une forte affluence des électeurs vers la fin de la journée, de l'inexpérience parfois des membres des bureaux de vote et de certains votants, du contrôle des opérations par les mandataires des partis politiques, le vote a rarement pris fin à partir de 18 heures. Il a même été prorogé dans certaines localités afin de permettre à tous les électeurs présents de voter (cf. tableau synthèse ci-joint en annexe du rapport).

4.3 La phase post-électorale

Celle-ci a débuté après la proclamation des résultats des urnes et a concerné la gestion des contentieux postélectorales devant les juridictions compétentes, en cas de contestation. Avant même la proclamation des résultats des urnes par de telles juridictions, la RADDHO avait sorti une Déclaration rendue publique en Conférence presse pour montrer que, malgré les manquements ou dysfonctionnements constatés dans l'organisation du processus électoral, que le scrutin du 29 juin 2014 s'est déroulés de façon libre, démocratique et transparente.

Cependant, la RADDHO n'a pas aussi manqué de souligner les faiblesses liées au déficit de dialogue et de concertation lors de la prise de certaines décisions qui engagent tous les acteurs de la classe politique et de la société civile sénégalaise (report des élections, non respect du calendrier républicain, problèmes liés à l'application de la loi sur la parité, etc.).

En rendant officiels les résultats de sa mission d'observation, la RADDHO a enfin invité les différents candidats à ces élections locales de 2014, vainqueurs comme vaincus, à s'abstenir de tout discours ou de tout acte de violence pouvant être préjudiciable à la stabilité sociale et à la paix civile au Sénégal.

▪ **Proclamation des résultats**

La proclamation des résultats a connu des appréciations diverses selon les localités. Les réactions des acteurs ont varié d'une localité à une autre. Dans la plupart des localités où les écarts entre les différents protagonistes sont importants, les perdants ont abdicqué et félicité les vainqueurs ; ce qui n'a pas été souvent le cas dans certaines localités où la victoire s'est obtenue avec un petit écart de voix entre les candidats; c'est le cas de Saint Louis et Podor (6 voix de différence dans la dernière ville).

- **Acte de « faire play »**

Il faut saluer le geste des principaux protagonistes à Ziguinchor qui, après une campagne assez mouvementée, se sont retrouvés quelques heures seulement après la clôture des bureaux de vote pour fraterniser et rassurer les populations. Ce fut le cas à Grand Yoff où le Premier Ministre (PM) sortant n'a pas tardé à féliciter son adversaire qui se trouve être le Maire de Dakar. Les exemples de ce genre n'ont pas manqué lors de ces dernières consultations électorales. Ce qui atteste de la maturité de la démocratie et du respect du résultat des urnes par les concitoyens.

Il faut cependant, reconnaître que les réactions des candidats en lice n'ont pas toujours été les mêmes. A côté de ces bels exemples, il y a de vives polémiques dans certaines localités du pays (cas des villes de Saint-Louis, Podor, entres autres).

- **Contestations et litiges**

Dans une compétition de ce genre où les enjeux étaient très importants avec l'Acte III de la Décentralisation, les contestations ne peuvent pas manquer. Ainsi, des localités comme Saint Louis et Podor ont attiré l'attention de toute la communauté. Après la proclamation des résultats par les autorités locales compétentes, les parties s'estimant lésées ont porté des recours auprès de la Cour d'Appel pour une invalidation des premiers résultats.

Il faut noter que pour le cas de la ville de Saint-Louis, le candidat Ameth Ndiaye Braya qui avait déclaré avoir obtenu le plus grand nombre de voix sera finalement battu par son rival Mansour Sy appartenant au camp de la mouvance présidentielle, suite au verdict rendu par les urnes. Quant à la commune de Podor, le décompte de voix entre Me Aïssata Tall Sall, maire sortant qui avait remporté la victoire avec un écart très serré de 6 à 10 voix contre son rival Racine Sy a, après de multiples tergiversations, des recours à la Cour d'Appel de Saint-Louis et à la Cour Suprême, a donné victoire au maire sortant.

Ces cas constituent des exceptions et il convient de noter de plus en plus la rareté de contestations lors des élections au Sénégal. Cela est rassurant et prouve à suffisance qu'il devient quasiment impossible d'organiser des élections truquées dans le pays. En définitive, il faut travailler à consolider les acquis et maintenir les actions de veille que les acteurs de la société civile comme la RADDHO mènent depuis plusieurs années.

- **Election et installation des membres de Bureau et autres Conseillers**

Cette étape non moins importante ne s'est pas passée sans incidents. Du fait des coalitions, on a assisté à un second tour des élections pour le choix des Maires et des Présidents de Conseil départementaux, mais aussi de leurs équipes respectives. Des nouvelles alliances sont nées entre Conseillers élus pour les choix des dirigeants des communes et départements. Cette situation amène de nombreux observateurs à se poser la question du mode d'élection des Maires et Présidents de Conseils départementaux dont certains essaient de comprendre de nouveaux élus, ce qui remet en cause le vote libre des citoyens.

Il faut enfin, signaler le non-respect de la parité dans les bureaux qui a eu comme conséquences une très faible représentativité de femmes dans les instances locales de décision. De manière générale, la coalition de la mouvance présidentielle est sortie victorieuse dans la plupart des localités du pays. De grandes villes telles que la capitale Dakar, Thiès, Ziguinchor, Dagana, Podor, ont renouvelé leur confiance aux maires sortants dont certains appartiennent aux coalitions des partis de l'opposition (cas de Ziguinchor, par exemple). Ces villes sont dirigées par des dirigeants de haut niveau de l'opposition et du parti socialiste allié de la mouvance présidentielle qui n'exclut pas de présenter un candidat pour les futures élections présidentielles. Ainsi, on peut dire que les résultats des élections locales du 29 juin 2014 au Sénégal laissent entrevoir de rudes batailles lors des prochaines échéances présidentielles de 2017.

CONCLUSION

L'observation des élections locales du 29 juin 2014 au Sénégal a été un moment fort dans le cadre de la mise en œuvre du *Projet d'Appui à la Participation citoyenne, à la Consolidation de la Démocratie et du suivi des Processus électoraux au Sénégal*, initié par la RADDHO en partenariat avec le **Réseau Siggil Jiggèen (RSJ)**. Grâce à l'appui financier de l'Union européenne (UE), ce Projet a permis à la RADDHO de réaliser une série d'activités aux niveaux national et local. Parmi celles-ci, on cite l'observation des élections législatives de juillet 2012 et celles dites locales du 29 juin 2014.

Pour l'essentiel, les élections locales du 29 juin 2014 se sont généralement bien déroulées, en dépit du déficit chronique de dialogue entre les acteurs de la classe politique sur des questions aussi importantes que le respect du calendrier républicain et des règles du jeu démocratique à toutes les étapes du processus électoral.

De même, malgré les actes de violences à la fois physique et verbale, notés çà et là durant la campagne électorale, la mission d'observation de la RADDHO atteste que le scrutin s'est déroulé de manière libre, juste et transparente. Cela s'explique, dans une large mesure, par un comportement citoyen des électeurs qui ont également fait preuve d'une meilleure maîtrise du vote par rapport aux précédentes consultations électorales.

Toutefois, le déficit chronique de dialogue pour construire un consensus fort autour du processus électoral a eu pour conséquences la récurrence des actes de violence physique et verbale lors de la campagne électorale discours discourtois, assortis parfois d'actes de violence physique et verbale, surtout durant la campagne électorale et lors du dépôt des listes d'investiture des candidats. Ces actes de nature à jeter le discrédit sur le processus électoral doivent être bannis durant les consultations électorales pour éviter de tomber dans une vindicte populaire.

C'est la raison pour laquelle, la RADDHO a mené des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de la classe politique, des organisations de la société civile, des mouvements citoyens, des syndicats et des médias pour renouer avec le dialogue politique et social devant permettre l'organisation d'élections libres, justes et paisibles. Grâce à ce travail, en collaboration avec tous les segments de la société sénégalaise, les élections locales du 29 juin 2014 au Sénégal ont donné un bel exemple de la démocratie confortant ainsi la maturité du peuple à travers l'engagement sans faille des citoyens.

Au terme de sa mission d'observation des élections locales du 29 juin 2014, la RADDHO a formulé un certain nombre de recommandations allant dans le sens de l'amélioration des procédures d'organisation des futures élections présidentielles de 2017 au Sénégal. En dernière analyse, l'engagement citoyen et la détermination du peuple sénégalais à bâtir un véritable système démocratique semblent assez satisfaisants et augurent de meilleures perspectives pour la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits humains et de la bonne gouvernance au Sénégal.

RECOMMANDATIONS

PARTIE CONCERNEE	RECOMMANDATIONS
A l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le débat sur la mise en place de procédures de vote allégées afin de faciliter le choix éclairé aux électeurs. - Instituer le bulletin unique lors des prochaines compétitions électorales afin de revoir à la baisse le coût exorbitant des élections au Sénégal. - Introduire le bulletin blanc dans le code électoral sénégalais afin de prendre en compte les avis de tous les citoyens sénégalais. - Mieux former les membres de bureaux de vote et insister à ce qu'ils soient présents à leur poste d'affectation avant l'heure du démarrage des opérations de vote. - Renforcer le dispositif de sécurité pour réduire les risques d'affrontement entre électeurs partisans de listes rivales. - Promouvoir l'éducation citoyenne pour réduire les incidents (achat de conscience, trafic d'influence, affrontements, violence physique et verbale). - Renforcer les stratégies d'animation et d'éducation citoyennes en faveur de la tenue d'élections apaisées. - Rationnaliser le nombre d'inscrits par bureau de vote. - Renforcer la gestion et l'organisation matérielle des élections au Sénégal. - Comblent totalement les dysfonctionnements et autres irrégularités liés au manque de matériel électoral, à l'absence de membres de bureau de vote, des délégués de la CENA et des CEDA. - Pour les prochaines élections locales, multiplier les isolements dans les grands bureaux de vote pour dégrossir les longues files d'attentes. - Vérifier la disponibilité du matériel et aménager les bureaux de vote (conditions d'hygiène, etc.) à la veille du scrutin pour éviter certains retards. - Changer totalement les isolements dont le tissu ne garantit guère le secret du vote. - Punir sévèrement les responsables politiques qui agissent comme des délinquants dans les bureaux de vote par des attitudes qui n'honorent ni leur fonction, ni leur rang, ni simplement la République. - Faciliter l'accès des personnes vivant avec handicap aux différents bureaux de vote. - Renforcer la formation des électeurs pour leur faciliter les opérations de vote. - Encadrer ou réviser le mode d'élection des Maires et Présidents de conseils départementaux (code électoral) pour éviter que les choix des populations ne soient dévoyés.
Aux citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire à temps sur les listes électorales et de retirer les cartes. - S'acquitter de leur devoir citoyen par un vote massif.

PARTIE CONCERNEE	RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - S'abstenir de toutes formes de violence.
Aux acteurs politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Former leurs militants et leurs représentants, en particulier sur la loi électorale et l'observation du processus. - Accepter le verdict des urnes, à défaut s'adresser par recours aux organes de gestion du contentieux électoral. - Institutionnaliser le dialogue politique périodique comme mode de prévention et de règlement des conflits. - Adopter une charte des partis politiques avec un code de bonne conduite en période électorale. - Plafonner le budget des campagnes électorales, réglementer le nombre et la taille des affiches par liste de candidats pour veiller à l'équité. - Réglementer l'usage des moyens de l'Etat (financiers, logistiques et médiatiques) pendant la campagne électorale. - Evaluer chaque processus électoral avec l'implication des acteurs politiques, étatiques et non étatiques pour renforcer le système démocratique et électoral en vue d'en faire une tradition au Sénégal. - Eviter absolument toute proclamation des résultats avant la fin des opérations électorales, pour éviter d'influencer le vote des électeurs. - Bannir définitivement l'auto proclamation comme vainqueur par les candidats ou leur représentant, afin d'éviter toute manipulation ou trafic d'influence sur l'électorat et respecter scrupuleusement les institutions - Revoir le mode et les conditions de candidature pour limiter le nombre de listes.
A la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des organisations de la société civile afin qu'elles jouent pleinement leur rôle d'alerte et de veille, d'éducation et sensibilisation, de plaidoyer en faveur d'élections libres, transparentes, sincères et apaisées. - Multiplier les missions d'observation électorale et travailler en synergie pour un maillage effectif du territoire national.

ANNEXES

TABLEAU DE SYNTHESE DES FAITS SAILLANTS DE LA MISSION D'OBSERVATION

REGION	INFORMATIONS UTILES	FAITS MAJEURS SIGNALES
Dakar	52 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte présence de badauds a été notée très tôt devant les centres de vote, ce qui constitue un risque de désordre. Mais la forte présence des forces de sécurité a permis d'endiguer cette menace. - Quelques heurts entre électeurs et forces de sécurité ont été enregistrés, notamment au centre de vote installé à l'Ecole Massaer Diagne de Thiaroye 7. - Des cas de tentatives de corruption, d'achat de conscience et de trafic d'influence ont été notés, surtout dans le centre de vote installé à l'Ecole Massaer Diagne de Thiaroye. - Des attroupements ont été notés au centre de vote installé à l'Ecole Falilou Mbacké au Point E où a voté l'ancien Président Me Abdoulaye Wade. Au niveau de ce centre, une tentative de fraude a été signalée dont l'auteur aurait pris la fuite en laissant derrière lui sa carte d'électeur qui a été récupérée par un des mandataires sur place. - Des foyers de tension ont été signalés à la veille du scrutin aux centres de vote installé à l'Ecole de Grand Yoff où devait voter le Maire de Dakar Khalifa Sall et le Premier Ministre Aminata Touré. Quelques témoins de ces incidents nocturnes se sont confiés aux observateurs de la RADDHO lors de leur premier passage dans ce centre. Ces derniers ont signalé la destruction des affiches de la candidate de BBY (en l'occurrence le Premier Ministre) dont quelques traces étaient encore visibles sur les murs. - Des attroupements avec une foule de militants des deux candidats ont été notés aux abords du centre de vote, mais avec la présence dissuasive des forces de sécurité, les électeurs ont pu s'acquitter convenablement de leur devoir civique dans le calme et la discipline.
	Lieux de vote : 330	
	Bureaux de vote : 2229	
	Electeurs : 1.571.652	
	Nombre observateurs RADDHO : 91 & 25 de la Commission nationale (Membres : RADDHO, RSJ, CSDH)	
Thiès	49 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques cas d'achat de conscience ont été notés. - Des bulletins de vote qui devaient aller à Mboro se sont retrouvés à Tivaouane. - A Mbour, le même fait s'est produit avec des bulletins de Joal qui se sont retrouvés à Mbour. - Au centre Malick Kaïré Diaw où vote Idrissa Seck, des incidents opposant ses partisans à ceux de Docteur Ndiaye de <i>Benno Bokk Yakhar</i> ont été signalés suite à des tentatives d'achat de conscience.
	Lieux de vote : 785	
	Bureaux de vote : 1.658	
	Electeurs : 707.317	
	Nombre observateurs RADDHO : 38	
Louga	55 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques rares velléités de violence ont été notées çà et là le jour du scrutin dans les centres de vote observés. Dans le même temps Il a été signalé des actes d'indiscipline de la part de certains jeunes militants de partis politiques. - La violence verbale qui a été notée lors des trois (3) émissions de sensibilisation
	Lieux de vote : 730	
	Bureaux de vote : 1036	

REGION	INFORMATIONS UTILES	FAITS MAJEURS SIGNALES
	Electeurs : 346.125 Nombre observateurs RADDHO : 38 125 Bureaux visités	au vote organisées par la RADDHO en partenariat avec la Station de la RTS Louga s'est poursuivie jusqu'à la veille du scrutin. - Il a été enfin signalé que dans les grands centres de vote de Louga comme Manar Al Houda, Santhiaba Sud et Santhiaba Nord que le vote s'est poursuivi jusqu'au-delà de l'heure de fermeture. - Dans la Commune de Kébémér au centre de Macodou K. Sall à Dahra, la plupart des bureaux de vote ont connu une prolongation. Bien que tardif, le dépouillement s'est fait sans incidents.
Hourbel	40 communes Lieux de vote : 461 Bureaux de vote : 1.139 Electeurs : 465.649 Nombre observateurs RADDHO : 38 107 Bureaux visités	- Utilisation de véhicules de l'Etat au profit des militants et candidats de l'APR. Le plus flagrant a été le véhicule de la Direction des Eaux et Forêts affecté depuis plus de deux mois au service exclusif des militants de l'APR de Bambey par le Ministre de l'Environnement. - Des violences ont été notées à Ndingy entre la Coalition And Défar Ndingy et le Parti Socialiste (PS). Elles ont occasionné quatre (4) blessés dans le camp d'AND Défar Ndingy. Quelques légers retards dans l'ouverture de certains bureaux de vote. - Le nom du candidat à la tête de la liste proportionnelle du MRDS a été omis sur les bulletins de vote.
Saint-Louis	38 communes Lieux de vote : 454 Bureaux de vote : 918 Electeurs : 397.050 Nombre observateurs RADDHO : 38 75 lieux de vote et 302 bureaux de vote visités.	- Au total, la mission d'observation a couvert 75 centres de vote et 302 bureaux de vote. - Il a été signalé le faible taux de participation dans la Région. - Des attroupements ont été notés aux abords de certains bureaux de vote et à l'intérieur des centres de vote.
Matam	26 communes Lieux de vote : 252 Bureaux de vote : 525 Electeurs : 202.508 Nombre observateurs RADDHO : 38 taux de participation environnant 70%.	- Quelques heurts ont été notés durant la campagne électorale à Oourossogui où près de quatorze (14) personnes ont eu des blessures parfois graves. - Des lenteurs dans le déroulement du vote dues au nombre élevé de listes dans certains bureaux ont fait que le vote a été prolongé dans plusieurs bureaux de vote, entraînant du coup la prolongation du dépouillement et celle de la proclamation des résultats jusqu'à 2 heures du matin. - Certains membres de bureaux de vote ne maîtrisent pas parfaitement le déroulement des opérations de vote. - L'absence de forces de l'ordre dans certains centres de vote, le retard dans le démarrage du vote dû au retard des membres de bureaux de vote et au manque de matériel ont été constatés. - Des heurts entre candidats et membres de bureaux de vote ont été notés dans

REGION	INFORMATIONS UTILES	FAITS MAJEURS SIGNALES
		certains centres à cause du comportement de certains candidats qui, sans carte de mandataire, voulait s'arroger le droit de contrôler le déroulement du vote.
Kaolack	41 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Des erreurs ont été constatées dans la confection des listes de certains partis ou coalitions de partis, notamment pour l'Alliance Démocratique Penco avec deux couleurs (bleu et orange). - Des confusions ont été notées durant le déroulement des opérations de vote, ce qui a occasionné de nombreux cas de bulletins nuls. - Absence de service de sécurité surtout dans les centres de vote installés dans les villages. - De nombreux bureaux de vote ne disposaient pas, comme de coutume, de lampe tempête ; certains présidents ont dû acheter leur propre matériel d'éclairage ou être appuyés par certains contrôleurs de la CEDA qui étaient dotés de lampe torche. - Dans de nombreux bureaux de vote il n'y avait qu'une poubelle pour deux isolements.
	Lieux de vote : 520	
	Bureaux de vote : 887	
	Electeurs : 350.252	
	nombre observateurs RADDHO: 38	
Kaffrine	33 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Dans beaucoup de bureaux de vote, le vote a été prolongé jusqu'à 19 heures 30 mn du fait de l'affluence massive des électeurs après 18 heures.
	Lieux de vote : 414	
	Bureaux de vote : 560	
	Electeurs : 180.386	
	Nombre observateurs RADDHO : 38	
Kédougou	19 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques disputes, qui ont vite été maîtrisées par les forces de sécurité présentes sur les lieux, ont été notées à Pélel Kendessa, à Niéméniké, à Dindéfélo et au centre El Hadj Omar Aïdara dans la commune de Kédougou. - Absence de forces de l'ordre dans certains bureaux de vote : par exemple à Bantata Malinké - Absence de membres de bureau de vote notée Dimboli
	Lieux de vote : 165	
	Bureaux de vote : 195	
	Electeurs : 46.143	
	Nombre observateurs RADDHO : 38 taux de participation de 50 % à 14h	
Sédhiou	44 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques légers retards ont été notés dans l'ouverture des bureaux de vote. - Un taux de participation au dessus de la moyenne nationale estimé à 47,67% a été enregistré dans la Région. - Dans quelques rares exceptions, certains bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure, ce qui a impacté négativement sur le rythme et le temps du vote. Le Coordonnateur régional de la RADDHO a informé le Préfet du Département pour corriger cette anomalie. - Il a été signalé une prolongation des opérations de 2 heures dans certains centres et bureaux de vote, comme ce fut le cas à Médina Wandifa et dans toutes la
	Lieux de vote : 342	
	Bureaux de vote : 516	
	Electeurs : 164.983	
	Nombre observateurs RADDHO : 38 Taux de participation estimée à 47.67 %	

REGION	INFORMATIONS UTILES	FAITS MAJEURS SIGNALES
		<p>Commune de Goudomp, la Commune de Bounkiling et celle de La conséquence de cette prolongation a été le dépouillement long et tardif, certains bureaux ayant terminé à 3 heures du matin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des partis et des coalitions ont brillé, pour certains centres de vote, par leur absence, surtout au niveau des localités les plus reculées.
Kolda	40 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Une insuffisance des bulletins de MODEL a été notée à Diambanouta dans le Département de Médina Yoro Foula où une solution rapide a été trouvée par le Préfet du Département. - Des tentatives d'achat de conscience ont été également notées un peu partout dans les centres de vote. - Un manque de matériel électoral tel que les lampes tempêtes a été signalé dans la plupart des bureaux de vote, notamment en milieu rural, ce qui a souvent contraint les membres du bureau de vote à arrêter les opérations, alors que des électeurs étaient encore en rang devant les bureaux : c'est le cas de Diankancounda Maoudo dans la Communauté rurale de Mampatim.
	Lieux de vote : 439	
	Bureaux de vote : 616	
	Electeurs : 201.219	
	Nombre observateurs RADDHO : 38 taux de participation 47,29%	
Ziguinchor	30 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'ouverture de certains bureaux de vote variant entre 5 et 30 minutes et voire au-delà comme à Bignona. - Absence de quelques matériels : cachets, dateurs, listes des coalitions dans certains bureaux de vote. - Des lenteurs ont été notées dans le déroulement des opérations de vote ; ce qui explique, entre autre, le taux de participation faible (inférieur à 45%) dans la Région de Ziguinchor. - Absence de bulletins de vote de SOPI 2014 dans la Commune de Sindian, notamment à l'Ecole élémentaire de Sindian 1. Un manque d'enveloppes a occasionné la suspension du vote jusqu'à 17 heures et une prolongation des opérations jusqu'à 22 heures par l'autorité administrative. Le dépouillement a débuté toutefois à 20 heures dans quelques bureaux de vote, faute d'électeurs. - Dans la Commune de Kataba 1, de nombreux bureaux de vote ont été délocalisés à cause de la présence manifeste des éléments supposés appartenir au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance. - Le Bureau de vote de Wogniack a été transféré à Dar Salam à une distance de 27 kilomètres. - Le bureau de vote de Sambouladian a été transféré à Dar Salam à 12 kilomètres. - Le bureau de vote de Tambouille a été transféré à Tambacounda à 25 kilomètres. - Les villages et quartiers de Dombondir, Koudioubé, Mahmouda Diola, Katakack ont refusé la présence des forces de sécurité (forces armées). Les habitants de ces localités ont eux mêmes assuré la sécurité des lieux de vote.
	Lieux de vote : 300	
	Bureaux de vote : 581	
	Electeurs : 235.168	
	Nombre observateurs RADDHO : 38	

REGION	INFORMATIONS UTILES	FAITS MAJEURS SIGNALES
		<ul style="list-style-type: none"> - Dans la Commune de Djignaky, les bureaux de vote suivants ont été délocalisés : - Bureau de vote de Diounougué à Ebinako à 26 kilomètres ; - Bureau de vote de Wangara à Djignaky à 7 kilomètres ; - Bureau de vote de Brandir (Bélaye) à 7 kilomètres ; - Bureau de vote de Koussabélé (Mahmouda Chérif) à 30 kilomètres. - Dans la Commune de Thionk Essyl, la confusion de la liste communale de BBY avec celle de la Commune de Bignona a été notée. Les populations ont elles-mêmes assuré la sécurité des lieux de vote.
Fatick	40 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certains bureaux les 2 listes communales et départementales de partis ou coalitions n'étaient pas affichées. - A Fatick le bulletin de Sine Ca Kanam présentait un logo illisible dans un bureau de vote et un logo de Beuss du Niak était aussi absent. - Au CEM Mamadou Sall, lieu de vote du Président Macky Sall nous avons, quand même, noté un incident lors du passage de ce dernier. En fait un militant de la coalition Benno Défar Fatick a crié fort le nom de son leader et les militants de BBY se sont jetés sur lui ce qui a déclenché une bataille entre militants. Mais les forces de l'ordre sont intervenues pour rétablir l'ordre.
	Lieux de vote : 477	
	Bureaux de vote : 701	
	Electeurs : 244.560	
	Nombre observateurs RADDHO : 38	
Tambacounda	46 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Des actes assimilés au trafic d'influence ou à un achat de conscience, ainsi que de la violence verbale ont été signalés dans de quelques centres de vote et à leurs alentours.
	Lieux de vote : 673	
	Bureaux de vote : 817	
	Electeurs : 199.398	
	Nombre observateurs RADDHO : 38	

GUIDE DE L'OBSERVATEUR

Il faut distinguer deux (2) types d'observateurs :

- Les observateurs internationaux (courte durée)
- Les observateurs nationaux. (Longue durée)

ROLE DE L'OBSERVATION

Le rôle de l'observation est de permettre de dire que les élections ont été honnêtes, transparentes, sincères, et démocratiques ou non, conformément aux articles 21 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'Observation électorale a deux (2) objectifs :

- Le premier objectif est de décourager les pratiques irrégulières par votre seule présence dans le bureau de vote ;
- Le deuxième objectif est l'identification des pratiques irrégulières délibérées (ou non), surtout quand elles semblent faire partie d'un plan orchestré.

Les irrégularités ou erreurs minimales sont d'une importance beaucoup moindre surtout lorsqu'elles résultent de l'inexpérience ou d'une certaine méconnaissance de la loi.

QUI PEUT OBSERVER LES ELECTIONS ?

Peuvent observer les élections

- Les mandataires ou représentants des candidats ou des listes de coalitions : ils ont le droit de protestation et peuvent exiger la mention de leurs réserves sur les Procès Verbaux.
- Les observateurs indépendants nationaux ou étrangers : ils jouent le rôle de témoins avertis dont les rapports et comptes rendus relèvent les irrégularités selon leur fréquence et/ou leur gravité. Ils peuvent faire des propositions sur les insuffisances et/ou incidents relevés au cours du scrutin et fournir une réplique crédible pour confirmer ou infirmer les conditions du résultat
- Les représentants de la CENA
- Les délégués de la Cour d'appel

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'OBSERVATEUR

- Il doit être impartial, l'observation doit être exécutée de manière objective ;
- Il doit constater, relever tout ce qui est important pour des élections transparentes, libres, crédibles, démocratiques et sincères ;
- Il doit apporter un témoignage sur la régularité ou non des différentes étapes du processus électoral par rapport aux nouveaux textes en vigueur ;
- L'observateur ne doit pas faire de déclaration publique ou privée aux médias avant la présentation de son rapport.

NB : Le rôle de l'observateur est différent du rôle de la CENA qui est chargée de la supervision et du contrôle des élections.

LES TACHES DE L'OBSERVATEUR

a. JOUR DU SCRUTIN

- Repérer l'emplacement des bureaux de vote la veille ;
- Être au bureau de vote une heure trente (30) minutes avant l'ouverture ;
- Vérifier si le personnel est au complet et s'il répond aux critères établis ;
- Vérifier si le matériel est au complet et noter les dispositions (bulletins, encre, isoloir, poubelle, cachet, enveloppes etc....) ;
- Noter la nature de la direction du bureau, la discrétion des forces de l'ordre et des notables, l'heure d'ouverture et de fermeture, le dépouillement (nombre d'inscrits, votants, décompte, les réserves des partis et tous comportements des personnes.

b. PERIODE POSTELECTORALE

- Rapport et témoignages ;
- Suivi des actions en justice relatives aux résultats ;
- Recommandations.

PREROGATIVES DE L'OBSERVATEUR

- Circuler librement sur toute l'étendue du territoire national ;
- Communiquer avec les représentants des acteurs politiques, avec les organisations de la société civile, avec n'importe quel électeur membre de bureau ;
- En cas de besoin et pour faciliter sa mission, il peut recourir à l'autorité compétente.

DEVOIR D'IMPARTIALITE, D'OBJECTIVITE

L'observateur est :

- Tenu de respecter les lois et règlements en vigueur ;
- Tenu de s'abstenir d'intervenir dans le déroulement du processus électoral ;
- Tenu d'éviter les jugements de valeur à l'endroit des membres du Bureau ou de tout citoyen qui exerce ses droits politiques ;
- Tenu d'être neutre vis-à-vis des listes en compétition.

FICHE D'OBSERVATION

Donnees generales:

Identification de l'Equipe : Centre de Vote (CV).....

Région..... 3. Lieu de vote

Département.....

Localité4. Bureau de vote (Numéro ou code).....

1) Heure d'ouverture du bureau de vote ? :

Le bureau de vote est – il ouvert à 8 heures ?

Sinon, précisez l'heure exacte d'ouverture du bureau de vote:

Donnez les raisons du retard :

2) Présence des membres du bureau de vote et de la CENA :

Tous les membres du bureau de vote et de la CENA étaient présents à l'heure ? oui / non :

	oui	non	Sexe
Président			
Secrétaire			
Assesseurs			
CENA/ CEDA			

3) Équipement du bureau de vote :

Tout l'équipement du bureau de vote est en place et en ordre ? oui non :

Équipement	Oui	Non	Équipement	Oui	Non
Urne			Tables		
Isoloirs			Cire		
Liste des électeurs			Chaises		
Enveloppes			Lampes		

Encre indélébile			PV de dépouillement		
Cachet			Code électoral		
Bulletins de vote			Affiche de la liste des candidats		

4) Vérification (faite publiquement) de l'état vide de l'urne avant le démarrage du scrutin
oui non :

5) L'urne est-elle scellée avec des bracelets ? oui / non :

6) Présence des Représentan(e)s des listes de Candidat(e)s (mettre une croix) :

Listes	Sexe	Oui	Non	Listes	Sexe	Oui	Non

7) Opérations de vote

Sécurité du bureau de vote :

	oui	non
Présence discrète des forces de l'ordre ?		
Accès libre des électeurs au Bureau de Vote ?		

Identification des électrices et électeurs:

	oui	non
Le code du Bureau de Vote est-il affiché visiblement ?		
Les électeurs ont-ils présenté la carte d'électeur avant de voter?		
Le nom de l'électeur figure-t-il sur la liste d'inscription ?		
La présence de l'électeur sur la liste d'émargement est-elle vérifiée ?		
Vérification de la tâche d'encre sur les doigts avant le vote		
Introduction du doigt dans l'encre par l'électeur après le vote		

Aménagement de l'isoloir

Le secret du vote a-t-il été assuré ? **oui / non** :

Sinon
expliquer.....
.....

Y'a t-il des dispositions pour faciliter le vote des personnes âgées ou handicapées ? oui ou non :

Si non
pourquoi ?
.....

Avez-vous constaté des files d'attente devant les bureaux de vote ? oui ou non :

**Y'a-il une présence remarquée de femmes ou de jeunes parmi les électeurs ? :
décrire :**

Taux de participation à l'heure du passage

Combien d'électeurs ont voté	
Heure de passage	
Nombre d'inscrits au Bureau de Vote	

8) Clôture du scrutin

Fiche de dépouillement

Le vote a-t-il été clôturé à l'heure ? **oui / non** :

Sinon, à quelle heure le vote a été clôturé et
pourquoi ?.....
.....
.....

Sinon à quelle heure le scrutin a-t-il été clôturé ?.....

Les dépouillements se sont-ils passés régulièrement sans incident ? **oui / non** :

Lieu et déroulement du dépouillement

	Oui	Non
Le dépouillement s'est-il déroulé dans le bureau de vote ?		
Tous les représentants de candidat présents ont-ils signé le procès verbal (PV) ?		
Y a-t-il des réclamations consignées dans le PV ?		
L'enveloppe du PV de dépouillements est-elle scellée après le dépouillement?		

Résultats des dépouillements

Nombre d'inscrits	
Nombre de votants	
Nombre de bulletins nuls	
Suffrages valablement Exprimés	
Résultat du dépouillement départemental	
Résultat du dépouillement communal	

Nombre de voix obtenues par chaque liste

Listes	Nombre	Listes	Nombre

Autres commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....